



## AVIS PUBLIC

### DISPOSITIONS PAR LA VILLE DE LA POCATIÈRE

Conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière, que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 183-2015, adoptée le 15 juin 2015, autorisé la vente de gré à gré à M. Rémi Bergeron et M<sup>me</sup> Isabelle Dompierre, de l'immeuble connu et désigné au cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 4 093 580, avec bâtiments dessus construits, dont la résidence unifamiliale identifiée par le numéro 109, route 132, à La Pocatière, pour le prix de 75 000 \$, payé comptant. Ladite vente a été publiée le 26 juin 2015 sous le numéro 21 651 868.

Donné à La Pocatière ce 21 juillet 2015.

Danielle Caron, OMA  
Greffière